

1 Enseigner

C) L'évaluation : dimension historique et institutionnelle

Evaluer quoi ?

- le système scolaire
- une classe ou un cycle
- des compétences notionnelles, savoir être, savoir-faire

Evaluer qui ?

- L'élève
- Les élèves
- Le maître
- L'équipe

Pourquoi évaluer ?

- réguler la pédagogie
- certifier
- orienter

Comment évaluer ?

- bilans
- tests
- grille d'observation
- entretiens
- examens
- concours

Le concept ambigu de l'évaluation a évolué avec le temps et les conceptions de l'apprentissage.

🕒 Quelques repères historiques

Avant Napoléon il n'existait ni concours, ni examens délivrant des diplômes professionnels, les charges sont héréditaires et la notion de compétences n'intervient pas pour exercer une profession.

La Révolution de 1789 exige plus de justice même si les compétences sont difficilement mesurables.

Vers 1920, on a une prise de conscience des facteurs subjectifs. La docimologie (science de l'étude des examens) se développe sous l'influence d'Henri Piéron. Ses recherches soulignent l'imprécision des notations (une même copie pouvait recevoir des notes très différentes d'un correcteur à un autre). Les facteurs subjectifs de l'évaluation sont donc mis en exergue.

Une nouvelle manière de penser l'évaluation apparaît. **En 1970**, avec la massification de la scolarisation, on repense l'éducation et les actions pédagogiques dont les évaluations. **Avec la loi d'orientation de 1989**, une évaluation plus cohérente et positive fait son apparition.

⊙ Les différentes formes d'évaluation

Evaluation sommative : c'est l'évaluation type contrôle qui vise à savoir si les objectifs d'apprentissage sont atteints. C'est à faire en fin de séquence.

Evaluation diagnostique : permet de faire un état de compétences des élèves avant de débiter un nouvel apprentissage.

Evaluation formative : se pratique pendant la séance, permet donc de gérer les apprentissages.

Evaluation normative ou certificative : évaluation par rapport à une norme comme le concours. Elle n'existe pas à l'école primaire.

⊙ La dimension institutionnelle de l'évaluation

En plus de ces évaluations, on retrouve les évaluations nationales depuis la loi d'orientation de 1989. Elle se déroule désormais en CE1 et en CM2.

Les objectifs sont :

- mesurer les acquis des élèves à deux moments de sa scolarité
- mobiliser des dispositifs d'aide personnalisée en fonction des résultats
- informer les parents et leur permettre de suivre le progrès de l'enfant
- disposer d'indicateurs fiables des acquis des élèves pour mieux piloter le système éducatif et favoriser l'égalité des chances

⊙ Evaluer : un geste professionnel

- ⇒ **Aspect éthique** : entre pouvoir et équité : évaluer revient à émettre un jugement de valeur, non sur la personne mais sur les compétences évaluées. L'évaluation questionne aussi l'enseignant car elle permet d'évaluer l'efficacité de son action pédagogique.
- ⇒ **Au niveau de l'élève** : le maître doit aider l'élève à se situer dans ses acquisitions afin de favoriser les apprentissages.
- ⇒ **Au niveau de la famille** : il faut entamer un dialogue avec la famille lorsque l'enfant rencontre des difficultés.